



Commission permanente du conseil d'agglomération
sur les grands équipements et les activités d'intérêt d'agglomération

**Rapport d'étude publique et recommandations
sur les contributions municipales et la gestion
des programmes de lutte à la pauvreté**

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 29 janvier 2009

**Service des affaires corporatives
Direction du greffe**

Division du soutien aux commissions et suivi

275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission

Présidente

*Mme Mary Deros
Conseillère de ville
Arrondissement de Villeray –
Saint-Michel – Parc-Extension*

Vice-président

*M. Bob Benedetti
Maire de la Ville de
Beaconsfield*

Membres

*Mme Jocelyn Ann Campbell
Conseillère de ville
Arrondissement d'Ahuntsic-
Cartierville*

*M. Jean-Yves Cartier
Conseiller de ville
Arrondissement du Sud-Ouest*

*M. Alvaro Farinacci
Conseiller de ville
Arrondissement de LaSalle*

*Mme Bonnie Feigenbaum
Conseillère municipale
Ville de Hampstead*

*M. Sammy Forcillo
Conseiller de ville
Arrondissement de Ville-Marie*

Montréal, le 29 janvier 2009

Monsieur Claude Trudel
Président d'assemblée
Conseil d'agglomération de Montréal
Hôtel de ville de Montréal

Monsieur,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur les grands équipements et les activités d'intérêt d'agglomération, le rapport de l'étude publique tenue en novembre 2008 sur les contributions et la gestion des programmes de lutte à la pauvreté et les recommandations de la commission adoptées le 17 décembre 2008.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé
Mary Deros
Présidente

Original signé
Pierre G. Laporte
Secrétaire-rechercheur

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Le processus d'étude publique	4
Les contributions municipales et la gestion des programmes de lutte à la pauvreté	6
Définition de la pauvreté	6
Partage des rôles en matière de lutte à la pauvreté.....	6
Mesure de la pauvreté et situation montréalaise.....	7
Contributions	9
Conséquences de la pauvreté	11
Perspectives d'avenir	12
Les commentaires des citoyens	13
Les commentaires des membres de la commission	21
Les recommandations de la commission	25
Annexe	31
Participation à la période de questions	31
Interventions et mémoires reçus	31

Introduction

La Commission permanente du conseil d'agglomération sur les grands équipements et les activités d'intérêt d'agglomération a tenu une étude publique les 5, 11 et 18 novembre 2008 sur les contributions municipales et la gestion des programmes de lutte à la pauvreté. Cette étude a été réalisée avec la collaboration de la Direction de la diversité sociale du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle (SDCQMVDE). D'autres intervenants municipaux ont aussi contribué à la préparation du dossier, notamment la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine (SMVTP). À l'occasion de cette étude publique, Mmes Rachel Laperrière, directrice générale adjointe, et Marie-Josée Bonin, directrice – diversité sociale, ont fait le point sur le partage des rôles en matière de lutte à la pauvreté, tracé un portrait de la pauvreté sur le territoire, présenté les contributions de l'agglomération et de la ville-centre et proposé des réflexions sur les enjeux liés à la poursuite des interventions de Montréal en matière de lutte à la pauvreté. M. Denis Quirion, directeur – habitation au SMVTP a, pour sa part, fait état des divers programmes en habitation qui viennent soutenir la lutte à la pauvreté sur le territoire.

Après avoir entendu les commentaires des participants et analysé les documents reçus, la commission a formulé ses recommandations qui ont été adoptées en assemblée publique le 17 décembre 2008. Par ces recommandations, la commission réaffirme l'importance de la lutte à la pauvreté dans l'agglomération de Montréal et propose des orientations et des choix à court terme et pour l'avenir. La reconduction de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) a été au cœur des préoccupations des commissaires et des citoyens durant toute l'étude publique.

Le processus d'étude publique

Deux semaines avant l'assemblée publique, des avis précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. L'assemblée a également été annoncée au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement, les hôtels de ville et sur le site Internet des commissions du conseil. De plus, une invitation a été expédiée, par courrier régulier ou courrier électronique, à plus de 500 individus et organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet et, enfin, un communiqué de presse a été transmis à tous les médias.

Près d'une centaine de citoyens ont participé à l'une ou l'autre des séances d'étude publique. La commission a entendu 7 personnes lors de la période de questions suivant la présentation du dossier. Elle a par la suite, reçu un total de 16 interventions en assemblée, dont 13 mémoires écrits. Quatre autres mémoires ont été transmis par écrit seulement à la commission.

La commission a consacré trois séances de travail afin de préparer l'assemblée publique, analyser les interventions et formuler ses recommandations.

Les contributions municipales et la gestion des programmes de lutte à la pauvreté

Définition de la pauvreté

La définition de la pauvreté retenue pour les fins de cette étude est celle proposée par le gouvernement du Québec dans la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* : « La condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaire pour acquérir et maintenir son autonomie économique et pour favoriser son intégration et son inclusion dans la société ».

Partage des rôles en matière de lutte à la pauvreté

La lutte à la pauvreté relève principalement des niveaux de gouvernement fédéral et provincial. Plusieurs lois (170, 112 et 75) y réfèrent. Le gouvernement fédéral met en place plusieurs politiques et programmes, administre des ententes sur le développement des ressources humaines autochtones et contribue à des stratégies de revitalisation de quartiers centraux de plusieurs villes du pays, mais pas de Montréal. Le gouvernement du Québec assure les services aux individus, gère le programme d'assistance sociale, soutient les activités d'autres ministères et adopte des ententes particulières avec les municipalités, notamment le contrat de ville avec Montréal. L'implication de Montréal reste toutefois incontournable, afin de répondre aux enjeux spécifiques de cette région.

L'agglomération de Montréal intervient par des activités et programmes dans les secteurs du logement social, de l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri, de la prévention de la toxicomanie et de la prostitution et la lutte contre celles-ci, de la revitalisation urbaine des secteurs Sud-Ouest, Ville-Marie, Montréal-Nord et Lachine (quartier Saint-Pierre), et gère des ententes et des programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.

Pour sa part, la Ville de Montréal intervient dans les domaines ayant des impacts directs sur le milieu de vie des citoyens, notamment: l'urbanisme et l'aménagement du territoire, l'habitation, le transport public, le développement économique, la sécurité publique, l'environnement, la culture, le sport et le loisir.

Plus spécifiquement en matière de lutte à la pauvreté, la Ville soutient la concertation locale, participe à l'accueil et à l'intégration des immigrants et réalise et finance des interventions auprès des jeunes et des familles.

Mesure de la pauvreté et situation montréalaise

Dans le but de mesurer la pauvreté à Montréal, six variables couramment utilisées ont été retenues :

Taux de personnes à faible revenu

- En 2006, la population de l'agglomération était de 1 854 442 habitants et 29 % de ces personnes vivaient sous le seuil de faible revenu
- Pour la Ville de Montréal uniquement, la population était de 1 620 693 habitants dont 31,2 % vivaient sous le seuil de faible revenu
- Arrondissements particulièrement touchés :
 - Ville-Marie 44,5 %
 - Sud-Ouest 40,2 %
 - Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension 39,2 %
 - Montréal-Nord 38 %

Taux de chômage

- En 2006, l'agglomération avait un taux de chômage de 8,7 %
- En 2006, la Ville de Montréal avait un taux de chômage de 9,1%
- Si nous comparons les données de 2001 avec celles de 2006, il y a une baisse du taux de chômage dans 18 arrondissements sur 19
- Ahuntsic – Cartierville est le seul arrondissement à avoir connu une légère hausse (il est passé de 9,6 % à 9,8 %)
- Les taux de chômage sont de 2 à 3 fois plus élevés pour les immigrants et les minorités visibles
- Arrondissements ayant un taux de chômage supérieur à 10 % :
 - Montréal-Nord 12,5 %
 - Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce 10,9 %
 - Le Sud-Ouest 10,7 %
 - Saint-Léonard 10,6 %

Taux d'assistance sociale

- L'agglomération compte 101 049 ménages recevant des prestations d'assistance sociale, soit 79 747 personnes aptes au travail contre 33 845 personnes ayant des contraintes à l'emploi
- Arrondissements se démarquant par leur plus haut taux de ménages recevant des prestations d'assistance sociale:
 - Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension 11,4 %
 - Mercier- Hochelaga-Maisonneuve 11 %
 - Rosemont – La Petite-Patrie 8,8 %
 - Ville-Marie 8,1 %

Taux de population sans diplôme

- En 2006, 21,5 % des personnes de plus de 15 ans dans l'agglomération de Montréal n'avaient aucun diplôme ou grade;
- 22,8 % des personnes de plus de 15 ans dans la Ville de Montréal, n'avaient aucun diplôme ou grade;
- Arrondissements et villes ayant un taux supérieur à 30 % :
 - Montréal-Nord, 35,4 %;
 - Montréal-Est, 35,1 %;
 - Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension. 32,9 %
 - Saint-Léonard, 31,3 %.

Taux de familles monoparentales

- En 2006, l'agglomération de Montréal comptait 474 155 familles, dont 20,7% de familles monoparentales
- La Ville de Montréal comptait 418 340 familles, dont 21,7% de familles monoparentales
- Arrondissements et villes liées se démarquant par leur plus grand nombre de familles monoparentales:
 - Montréal-Est 29,4% (310 familles)
 - Montréal-Nord 28,8% (6 320 familles)
 - Le Sud-Ouest 28,2% (4 910 familles)
 - Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension 25,4% (9 265 familles)

Indice de défavorisation matérielle et sociale (indice Pampalon et Raymond)

- Cet indice comporte deux composantes:
 - La dimension matérielle qui comprend la scolarité, le rapport emploi / population et le revenu moyen individuel
 - La dimension sociale qui comprend le lien à un réseau social en vertu d'une séparation, d'un divorce, d'un veuvage, de la monoparentalité ou du fait d'être une personne seule
- L'indice permet de déterminer des secteurs à forte concentration de défavorisation matérielle et sociale. Ces secteurs sont considérés comme des zones prioritaires d'intervention. On les retrouve dans ;
 - 18 arrondissements sur 19 (sauf Outremont)
 - 5 villes liées sur 15 (Côte St-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Montréal-Est et Pointe-Claire.

Ces résultats et d'autres données statistiques appellent à trois grands constats généraux :

- Montréal maintient un fort taux de pauvreté
- Certains secteurs se démarquent plus particulièrement (Montréal-Nord, Sud-Ouest et Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension)

- Actuellement, il y a moins de prestataires de l'assistance sociale qu'en 2006, mais le nombre de travailleurs pauvres a augmenté.

Contributions

Contributions de l'agglomération

Les contributions de l'agglomération de Montréal touchent la revitalisation urbaine intégrée (RUI), l'itinérance, l'habitation et l'Entente administrative intervenue entre Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Huit comités de revitalisation ont été créés dans le cadre de la RUI dans les quartiers Saint-Michel (Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension), Sainte-Marie (Ville-Marie), Galt (Sud-Ouest), Saint-Pierre (Lachine), Cartierville (Ahuntsic – Cartierville), Mercier-Est (Mercier – Hochelaga-Maisonneuve), Place Benoît (Saint-Laurent) et Montréal-Nord secteur Nord-Est (Montréal-Nord). Au total, plus de 100 projets y ont été réalisés en plus des diagnostics et des plans d'action.

Quelque 435 000 \$ sont consacrés annuellement au dossier de l'itinérance. Ces sommes permettent de soutenir 12 organismes dans l'accueil, l'accompagnement et le suivi des personnes en situation d'itinérance. Montréal a aussi été partie prenante de l'élaboration et de la réalisation du Plan d'action intersectoriel en itinérance de Montréal 2007-2012, dans le cadre des travaux du Comité de liaison en itinérance.

Divers programmes en habitation contribuent à la lutte à la pauvreté. Il convient de souligner le développement de 5 000 logements sociaux et communautaires (Volet social de l'Opération 15 000 logements 2006-2009). Au 31 août 2008, tout indiquait que ce programme de 380 M\$, financé par l'agglomération (53 M\$) et de nombreux partenaires gouvernementaux et autres, atteindrait aisément ses objectifs d'ici la fin de 2009.

Le programme d'investissement aux fins de travaux majeurs dans le parc HLM vise la rénovation et la modernisation des segments HLM les plus anciens, l'amélioration de la qualité de vie des occupants, l'accroissement du sentiment de sécurité et d'appartenance et la réduction des coûts énergétiques. L'enveloppe est de 75 M\$ sur cinq ans. À terme, les interventions se déploieront dans les arrondissements montréalais et dans les villes de Dorval, Montréal-Est, Pointe-Claire, Sainte-Anne de Bellevue et Westmount. Ces projets sont gérés par l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) avec un financement des deux gouvernements et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

L'OMHM gère également un service de référence pour ménages sans logis. Ce service, créé à l'origine pour aider les victimes de la «crise du 1^{er} juillet», est offert depuis 2003. Plus de 200 ménages par an ont recours à l'hébergement d'urgence et 300 ménages sont accompagnés dans leur recherche de logement.

L'Entente conclue avec le MESS sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a pour objectif :

- d'aider les personnes les plus démunies à mieux s'insérer dans leur milieu et dans la collectivité et les soutenir dans leur démarche d'intégration;
- de diminuer l'impact des problématiques sociales propres à une grande ville;
- d'offrir aux jeunes des alternatives à la sécurité du revenu tout en tenant compte de la composition ethnoculturelle de la population montréalaise;
- d'agir sur la base de zones d'intervention prioritaires selon une approche locale et concertée, en mettant de l'avant des projets et initiatives susceptibles de favoriser l'accès à une alimentation décente, à une formation adéquate, à des logements abordables, à des services sociaux et de santé adaptés et à des activités de sports, de loisirs et culturelles appropriées.

Cette entente menée avec des partenaires dans 18 arrondissements et 5 villes liées a donné les résultats suivants :

- dans les 5 dernières années, 1067 projets ont vu le jour en collaboration avec 378 organismes communautaires, soit en moyenne 200 projets par année;
- de 2003 à 2008, 25 M\$ ont été investis par le MESS;
- l'effet de levier des projets en arrondissement a permis une contribution financière additionnelle sur cinq ans de 11 930 173 \$;
- l'effet de levier des projets pour les villes liées a permis une contribution financière additionnelle sur cinq ans de 177 693 \$;
- l'effet de levier des projets des secteurs corporatifs a permis une contribution financière additionnelle sur cinq ans de 16 285 152 \$.

Contributions de la Ville de Montréal

Les contributions de la Ville de Montréal portent essentiellement sur quatre aspects :

- Tables de concertation;
- Intégration des immigrants;
- Programme d'intervention de milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans;
- Familles;

Dans le but d'améliorer la qualité et les conditions de vie de la population montréalaise, 28 tables de concertation locales ont reçu plus de 70 000 \$ chacune. Le budget 2008 pour cette initiative montréalaise s'élève à près de 2 M\$. Ces montants ont contribué à dresser des portraits des enjeux de quartier et à élaborer des diagnostics et des plans d'actions locaux à partir des besoins exprimés par les citoyens. Il convient de signaler la contribution financière déterminante de Centraide du Grand Montréal dans ce dossier.

Divers axes d'intervention caractérisent les projets liés à l'accueil et l'intégration des immigrants réalisée grâce à une entente avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC): développement économique, intégration en emploi, habitation (HLM), amélioration des milieux de vie- culture, amélioration des milieux de vie- intervention en intégration sociale, lutte au racisme et à la discrimination. 34 projets ont été soutenus en 2007-2008, dont des stages en entreprise ou à la Ville de Montréal.

Le Programme d'intervention de milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans repose sur la volonté des milieux de se concerter pour identifier les projets et les actions prioritaires à mettre de l'avant pour répondre aux besoins des jeunes. Avec un budget de 260 000 \$, ce programme se traduit par 33 projets, dont trois touchant l'ensemble du territoire de la Ville, qui ont rejoint quelque 4 700 jeunes.

Avec un budget de 50 000 \$, l'OMHM et des organismes communautaires ont établi un programme d'intervention sociocommunautaire dans deux HLM situés dans les quartiers de Pointe-aux-Trembles et de Cartierville. Ce programme consiste à réaliser des activités d'animation et d'intervention en lien avec les problématiques sociales rencontrées par les jeunes et les parents. Tout en consolidant les comités locaux, le programme a permis la réalisation de plusieurs activités adaptées pour chacune des clientèles et la prise en compte des besoins de ces populations majoritairement issues de l'immigration.

Conséquences de la pauvreté

Les conséquences de la pauvreté sont très sérieuses et commandent des actions. Sont en jeu la protection et le respect de la dignité humaine, le développement économique, culturel et social et la cohésion et l'équilibre de la société.

Perspectives d'avenir

Huit enjeux importants sont à considérer pour l'avenir :

- avoir la capacité d'agir sur les clientèles les plus vulnérables pour les intégrer à la création de la richesse de Montréal;
- favoriser la participation des nouveaux arrivants à tous les niveaux de la vie montréalaise;
- soutenir la mobilisation des milieux, favoriser leur prise en charge et consolider les actions de développement social;
- assurer la récurrence et le renforcement des ententes administratives en place;
- développer un programme spécifique Ville - Gouvernement concernant les infrastructures des quartiers défavorisés;
- développer l'expertise requise pour agir efficacement;
- investir les sommes nécessaires afin d'être proactif dans le développement de Montréal;
- développer 5 000 logements communautaires pour les familles, les petits ménages, les aînés en légère perte d'autonomie et avec le soutien communautaire pour sans-abri et autres clientèles vulnérables.

Les commentaires des citoyens

La présentation et le document de consultation de la Direction de la diversité sociale ont suscité de nombreux commentaires et mémoires portant sur divers aspects.

L'Entente

La reconduction de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) a été au cœur des préoccupations des citoyens durant toute l'étude publique. De façon générale, tous les intervenants ont souligné la nécessité de renouveler cette entente dans les meilleurs délais pour une période minimale de trois ans, de façon à assurer une certaine récurrence dans le financement aux organismes et une continuité dans les actions posées par les organismes sur le terrain. Le soutien a été unanime aux demandes de la Ville de Montréal visant une bonification des montants prévus annuellement dans l'Entente pour les faire passer de 5 M\$ à 9M\$.

La question de la continuité des actions des organismes subventionnés a amené certains, dont le Conseil communautaire de Côte-des-Neiges et le CLIC Bordeaux-Cartierville, à demander que Montréal mette en place un programme temporaire de soutien aux organismes, advenant des délais dans la conclusion d'une entente entre le gouvernement du Québec et Montréal. D'autres, comme Solidarité Villeray, ont fait remarquer que les sommes reçues de l'Entente assurent non seulement un financement aux organismes, mais créent aussi un effet de levier dans le milieu en favorisant la contribution d'autres bailleurs de fonds.

Le rôle des gouvernements

En ce qui a trait au partage des rôles en matière de lutte à la pauvreté, plusieurs intervenants ont souhaité que le conseil d'agglomération fasse des représentations dans divers dossiers auprès des gouvernements canadien et québécois. Le FRAPRU et le Comité logement Centre-Sud ont plaidé pour un régime plus accessible d'assurance-chômage et pour des investissements de l'ordre de 2 G\$ du gouvernement fédéral dans le logement social.

Le FRAPRU voudrait aussi voir Montréal intervenir auprès du gouvernement du Québec en faveur d'une hausse du salaire minimum, d'un régime plus généreux d'aide sociale et d'un plan de cinq ans pour le développement de logements sociaux.

Plusieurs intervenants ont aussi manifesté le désir de voir la Ville de Montréal et l'agglomération réclamer des deux gouvernements un nouveau

programme de HLM où tous les ménages consacraient 25 % de leurs revenus au logement. Le Conseil des Montréalaises a pour sa part prôné un amendement à la Loi québécoise sur l'habitation afin de garantir l'inclusion de logements sociaux et abordables dans les nouveaux projets résidentiels.

Par ailleurs, Montréal devrait demander aux gouvernements une augmentation substantielle des investissements gouvernementaux pour améliorer ou développer des équipements collectifs, selon le CSSS Jeanne-Mance.

Mercier-Ouest Quartier en santé a invité les autorités municipales à mettre à profit l'expertise de ses partenaires pour mieux faire comprendre aux gouvernements la nécessité d'avoir de plus grands moyens financiers pour lutter contre la pauvreté.

Enfin, le porte parole des CDEC de Montréal a tenu à rappeler l'existence du Programme de développement des collectivités de Développement économique Canada qui peut être utilisé pour la revitalisation urbaine de quartiers anciens.

La mesure de la pauvreté

Les données montrant l'état de la pauvreté ont été généralement considérées comme représentatives par ceux et celles qui sont intervenus lors des séances publiques.

Certains organismes ont cependant demandé que toutes ces statistiques soient segmentées et analysées selon la réalité de divers groupes. C'est le cas du Conseil des Montréalaises qui a recommandé d'utiliser systématiquement l'analyse différenciée des sexes (ADS) pour mieux connaître et comprendre la situation réelle des hommes et des femmes et baser les actions de lutte à la pauvreté sur leurs besoins respectifs.

Dans le même ordre d'idées, le milieu associatif des personnes handicapées voudrait que l'on tienne compte des données relatives aux personnes handicapées dans la définition des actions à entreprendre ou à soutenir. Le Conseil interculturel a aussi plaidé en faveur de l'établissement de données présentant l'état de la pauvreté chez les nouveaux arrivants, les communautés culturelles et les autochtones.

L'indice de défavorisation matérielle et sociale (Pampalon et Raymond)

Outil privilégié par la Ville de Montréal pour déterminer les secteurs à forte concentration de défavorisation et, en conséquence, les zones prioritaires d'intervention, l'indice de défavorisation matérielle et sociale (Pampalon et

Raymond) a été l'objet de commentaires de la part d'un certain nombre d'intervenants.

Le Comité logement Centre-Sud s'est questionné sur la pertinence de cet outil pour déterminer la répartition des fonds dans les arrondissements et les villes liées. L'arrondissement de Ville-Marie compte le taux le plus élevé de ménages à faible revenu de toute l'agglomération de Montréal, mais ne vient qu'au dixième rang des arrondissements en ce qui a trait aux sommes reçues. Il toucherait quatre fois moins d'argent que l'arrondissement le plus financé. Pour l'organisme, l'utilisation de l'indice Pampalon et Raymond entraîne une répartition des sommes hautement inéquitable.

Le CSSS Jeanne-Mance, la CDC Centre-Sud et Action Solidarité Grand Plateau sont intervenus dans le même sens et ont demandé une révision de la méthode de calcul pour tenir compte du nombre absolu de personnes vivant sous le seuil de faible revenu et non seulement des zones de concentration de pauvreté. Pour ces organismes, la diversité et la complexité des situations de pauvreté doivent être davantage considérées que la concentration de la défavorisation dans l'établissement de priorités.

La CDC Centre-Sud a aussi insisté dans son mémoire sur la situation des quartiers centraux montréalais. Ces quartiers, tout en étant résidentiels, accueillent quotidiennement un volume important de personnes en transit dont plusieurs sont en situation de pauvreté. Cela crée donc une pression sur les organismes et des besoins supplémentaires dont les programmes devraient tenir compte.

Tous ne partageaient pas ce point de vue. Ainsi, Solidarité Mercier-Est a recommandé de conserver l'indice Pampalon et Raymond parce que l'organisme le trouve rigoureux et pertinent. Selon son porte parole, cet indice avantage plus qu'il ne désavantage dans la majorité des cas.

La revitalisation urbaine intégrée (RUI)

Les programmes de RUI ont fait l'objet de plusieurs commentaires généralement convergents.

Tous les intervenants s'entendent sur la pertinence de reconduire les programmes de RUI et sur la nécessité d'augmenter les sommes prévues pour la réalisation de ces programmes. Le Comité logement Centre-Sud a plaidé en faveur de la prise en compte des priorités définies par les communautés locales dans la réalisation des RUI.

La question de la coordination des intervenants publics et parapublics dans les zones de RUI a été abordée par plusieurs intervenants. Solidarité

Mercier-Est a demandé que tous les services et organismes municipaux fassent des zones de RUI des zones prioritaires d'intervention. L'organisme voudrait aussi que la Ville mobilise les acteurs externes, comme la Direction de la santé publique ou d'autres, pour qu'ils fassent eux aussi des RUI des secteurs prioritaires. Solidarité Mercier-Est a aussi souhaité des investissements plus importants en infrastructures dans les zones de RUI.

Allant dans le même sens, le Comité logement Centre-Sud a fait part de la nécessité d'une meilleure coordination des interventions des divers intervenants municipaux (ville-centre, arrondissements et sociétés paramunicipales) dans les zones de RUI.

Rappelant l'existence du *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*, le Conseil des Montréalaises a recommandé que les principes de ce guide soient appliqués à la RUI.

La question du nombre de RUI et de leur financement a entraîné l'expression d'opinions quelque peu divergentes. Alors que Mercier-Ouest Quartier en santé s'est prononcé en faveur du soutien à un plus grand nombre de petits projets de RUI pour les enclaves urbaines, Solidarité Mercier-Est a proposé quelque chose se rapprochant davantage d'un moratoire sur la création de nouvelles zones de RUI.

Solidarité Mercier-Est a en effet demandé qu'aucune nouvelle zone de RUI ne soit créée, tant et aussi longtemps que les zones existantes n'obtiendront pas le financement leur permettant d'influencer qualitativement et quantitativement la qualité de vie des résidents de leurs secteurs respectifs. Pour l'organisme, le financement limité actuel des RUI ne permet pas d'agir en profondeur sur la qualité de vie des personnes et encore moins de lutter contre la pauvreté.

L'habitation

Tous les organismes qui sont intervenus sur la question de l'habitation ont insisté sur l'importance du logement dans la lutte à la pauvreté. Plusieurs ont expressément demandé que l'habitation soit inscrite comme priorité d'intervention dans le cadre du renouvellement de l'Entente et du Contrat de ville.

Les demandes exprimées par les organismes touchant les responsabilités des gouvernements en habitation sont résumées plus haut. Cependant, plusieurs questions soulevées interpellent directement la Ville de Montréal et l'agglomération.

Le maintien et la croissance des budgets dédiés au logement social sont au

cœur des préoccupations de plusieurs organismes, dont le Conseil communautaire de Côte-des-Neiges et le Conseil des Montréalaises. Pour ce dernier conseil, il faut s'assurer de la récurrence des programmes de logements sociaux, communautaires et privés abordables pour lutter adéquatement contre la pauvreté.

Le FRAPRU et d'autres organismes ont demandé la mise sur pied d'un programme d'acquisition de maisons de chambre par les autorités municipales et la constitution d'une réserve de terrains pour les destiner à la construction de logements sociaux.

Le POPIR – Comité logement souhaiterait, pour sa part, que l'on mandate l'OMHM pour qu'il développe des unités de logement en profitant du programme Accès Logis.

Parlant de l'OMHM, Solidarité Mercier-Est et le Conseil des Montréalaises ont souligné les programmes de soutien destinés aux résidents des HLM et demandé que ce soutien soit accru pour les programmes visant à bâtir des ponts et à créer de nouveaux projets répondant à des besoins spécifiques.

Se questionnant sur d'apparents changements de vocation de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), le FRAPRU a demandé que cette société paramunicipale conserve ses propriétés locatives pour favoriser le logement social.

Le POPIR – Comité logement a invité Montréal à maintenir le service de référence pour les ménages sans logis de façon à éviter que la pénurie de logements financièrement accessibles n'entraîne une éventuelle croissance de l'itinérance.

Le maintien d'un parc de logements en bon état est essentiel à la lutte à la pauvreté pour le Conseil communautaire de Côte-des-Neiges qui demande à la Ville et aux arrondissements de faire strictement respecter le Code du logement par les propriétaires.

D'autres aspects liés à l'habitation ont été soulevés. Soulignons l'intervention du Milieu associatif des personnes handicapées qui a rappelé les principes de l'accessibilité universelle et l'importance de les appliquer dans les logements sociaux et communautaires. Le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil des Montréalaises ont pour leur part rappelé l'importance de poursuivre les efforts contre la discrimination à l'égard des personnes immigrantes en habitation, notamment par une meilleure information sur les droits en matière de logement et par une campagne de sensibilisation à l'intention des propriétaires.

Les tables de concertation

Plusieurs tables de concertation de quartier ont déposé des mémoires à la commission. Elles sont intervenues sur une série de questions relatives à l'Entente et à la répartition des enveloppes budgétaires et aux interventions sur le terrain.

Solidarité Mercier-Est a, pour sa part, insisté sur la nécessité d'augmenter la portion de la Ville de Montréal qui est versée aux tables de concertation financées par l'*Initiative montréalaise de soutien au développement social local*.

L'intégration des immigrants et des membres des communautés culturelles

Le Conseil interculturel de Montréal a mis en relief plusieurs actions à mener visant la reconnaissance et la mise en valeur des compétences des personnes issues des communautés culturelles et de l'immigration et contribuant ainsi à lutter contre la pauvreté qui touche ces personnes à divers moments de leur vie. Mentionnons :

- l'encouragement aux initiatives facilitant l'attestation des études et la reconnaissance des compétences ;
- le développement de partenariats pour favoriser l'arrimage avec les employeurs affectés par la pénurie de main-d'œuvre, comme la création de foires de l'emploi ou autres ;
- l'amélioration des paramètres du programme de stage pour les membres des communautés culturelles à la Ville de Montréal pour favoriser l'acquisition d'une expérience de travail pertinente.

Mercier-Ouest Quartier en santé a, pour sa part, souligné l'importance d'apporter un soutien spécial à la réalité unique de Montréal face à l'intégration des immigrants et des membres des communautés culturelles.

Les femmes

Le Conseil des Montréalaises a demandé, dans la foulée de son invitation à utiliser l'analyse différenciée des sexes (ADS) dans la détermination des besoins en matière de lutte à la pauvreté, que les contributions reflètent la situation des femmes en matière de pauvreté dans les montants engagés et dans le nombre de femmes rejointes.

Le Conseil interculturel a réitéré, sur la question des femmes, l'importance de la reconnaissance des diplômés mais a aussi souligné la nécessité de s'attaquer aux emplois qui maintiennent certaines femmes dans une situation de pauvreté proche d'un quasi esclavage.

Les familles

Le Conseil interculturel de Montréal a invité à mettre l'accent dans les projets sur les pratiques gagnantes qui favorisent l'autonomie des familles alors que le Conseil des Montréalaises a demandé à la Ville de Montréal de développer une tarification pour les familles dans le but de rendre plus accessibles certaines activités de la Ville et de ses partenaires comme les muséums nature, les camps de jour ou autres.

Le transport en commun

Plusieurs intervenants ont fait valoir que la tarification et les choix de desserte de la STM devraient tenir compte des objectifs de la lutte à la pauvreté.

Solidarité Villeray a plaidé en faveur d'une plus grande cohérence dans les interventions de lutte à la pauvreté qui ferait en sorte d'empêcher les hausses de tarifs du transport en commun, une mesure, selon l'organisme, qui va à l'encontre des efforts déployés localement contre la pauvreté.

Dans le même ordre d'idées, le Conseil des Montréalaises a invité à une reconnaissance formelle du transport en commun comme contribution à la lutte à la pauvreté et demandé à l'agglomération et à la STM de proposer des alternatives créatives pour que les développements du transport en commun n'entraînent pas de hausses de tarifs.

Les CDEC de Montréal ont invité à considérer certains projets de développement de la STM comme des moyens de lutte à la pauvreté. On a, entre autres, mentionné le projet de prolongement de la ligne 5 du métro vers l'Est qui aurait comme effet de favoriser la mobilité d'une population moins nantie.

L'économie sociale

Les CDEC de Montréal ont manifesté leur surprise de ne pas voir de référence aux entreprises d'économie sociale dans la présentation faite par la Direction de la diversité sociale.

Leur porte parole a rappelé l'importance de ce secteur dans l'économie montréalaise, son potentiel créateur d'emplois et les champs d'intervention des entreprises qui rejoignent souvent les préoccupations et les besoins des personnes vivant des situations de pauvreté. Il a aussi fait référence à l'étude récemment publiée par un comité de la Conférence régionale des élus (CRÉ) et portant sur un *Portrait statistique de l'économie sociale de la région de Montréal*.

Riches et diversifiées, les interventions des organismes lors de l'étude publique témoignent de leur implication dans la communauté et de leur désir de lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elles invitent à plusieurs recommandations qui débordent quelquefois les champs de compétences et de responsabilités de la Ville et de l'agglomération.

Les commentaires des membres de la commission

Le mandat de la commission était d'étudier les contributions municipales et la gestion des programmes de lutte à la pauvreté sur le territoire de la ville et de l'agglomération de Montréal.

À ce titre, la commission a porté une grande attention aux questions touchant le renouvellement de l'**Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale** avec le gouvernement du Québec. La nécessité pour les organismes subventionnés dans le cadre de cette entente de recevoir un financement récurrent sans interruption a été au cœur des préoccupations des commissaires.

Ainsi, la commission souscrit totalement à la demande de la Ville de Montréal de reconduire l'Entente pour une période minimale de trois ans. Elle est d'avis que de telles conditions devraient permettre aux organismes subventionnés de développer des projets à moyen et long terme sans craindre de rupture dans le financement et, par conséquent, de cessation, même temporaire, d'activité.

Le besoin de maintenir des activités utiles et essentielles auprès de clientèles déjà fragilisées par leur statut socioéconomique n'a plus à être démontré. C'est pourquoi les commissaires ont manifesté de l'ouverture pour la mise en place de mesures exceptionnelles, comme l'avance de fonds aux organismes par la Ville, advenant des délais dans la conclusion d'une nouvelle entente.

Les sommes versées dans le cadre de l'Entente étaient, jusqu'à maintenant, de l'ordre de 5 M\$ annuellement. La commission croit, à l'instar de plusieurs intervenants, que cette somme doit être majorée pour se rapprocher du niveau des besoins réels des organismes subventionnés et de ceux qui aspirent à l'être. Il apparaît souhaitable aux commissaires que l'enveloppe de l'entente soit fixée, immédiatement ou progressivement, à quelque 9 M\$ annuellement.

Le soutien aux activités des organismes du milieu, aussi efficaces soient-ils, ne peut répondre à tous les besoins. Les quartiers défavorisés sont aussi bien souvent mal pourvus en **infrastructures et équipements collectifs** nécessaires à une amélioration de la qualité de vie des populations. Les commissaires ont rappelé que des programmes permettant de subventionner la réalisation de telles infrastructures ont déjà été convenus avec le gouvernement du Québec au début des années 2000. La mise en place d'un programme de même nature adapté à la réalité d'aujourd'hui est plus que souhaitable selon la commission.

Comme il se doit, la commission a accueilli favorablement les commentaires prônant la recension et le partage des **meilleures pratiques** en matière de lutte à la pauvreté tant au sein des entités municipales (arrondissements, services centraux, villes liées) que chez les organismes partenaires.

Les commissaires souhaitent aussi que l'**expertise reconnue chez les organismes partenaires** soit mise à profit dans l'analyse de la situation de pauvreté dans l'agglomération et dans les moyens à déployer pour sensibiliser les gouvernements à cette réalité et aux moyens à mettre en œuvre pour la combattre.

Beaucoup d'organismes ont revendiqué la **reconnaissance de l'habitation parmi les priorités à être considérées dans l'Entente**. La commission n'a pas retenu cette demande. Les commissaires reconnaissent l'importance primordiale de l'habitation et de l'accès à des logements sociaux et communautaires pour combattre la pauvreté, cela n'a plus à être démontré. Cependant, il convient de rappeler que l'Entente en est une d'abord de développement social et que l'enveloppe qui y est consacrée, même si elle est majorée substantiellement dans l'avenir, n'arrive pas à combler tous les besoins à ce chapitre. Cependant, comme nous le verrons plus loin, la commission est prête à soutenir des représentations auprès des gouvernements pour qu'ils s'impliquent davantage dans les programmes existants de logement social et communautaire et de rénovation résidentielle.

La commission est d'avis que l'agglomération de Montréal doit se doter d'une **stratégie globale et concertée** en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale qui intègre les volets habitation, infrastructures et développement social.

Les commissaires ne sauraient se poser en experts quant aux commentaires entendus lors de l'étude publique sur la pertinence d'utiliser l'**Indice de défavorisation matérielle et sociale** dans la détermination des zones de pauvreté et des montants à allouer aux arrondissements et aux villes reconstituées. Ils jugent cependant nécessaire que des experts se penchent sur cette question et étudient entre autres des alternatives possibles à cet indice.

D'autre part, la commission est favorable à une intégration progressive de l'**analyse différenciée selon les sexes** (ADS) comme outil pour comprendre et analyser la situation réelle des hommes et des femmes et mieux cerner leurs besoins respectifs.

En ce qui a trait à la **revitalisation urbaine intégrée** (RUI), les commissaires reconnaissent la pertinence des huit zones de RUI existantes et le fait que plusieurs autres secteurs pourraient en profiter si des budgets plus

importants étaient disponibles. Ils invitent donc le conseil d'agglomération à évaluer, dans le respect du cadre financier, la possibilité d'augmenter les sommes dédiées à la RUI.

La question de la coordination des divers intervenants dans les zones de RUI préoccupe aussi les commissaires. De nombreux partenaires régionaux publics et parapublics et des organismes privés interviennent dans les zones de RUI. Il serait souhaitable, voire nécessaire, que tous reconnaissent le caractère prioritaire de ces zones.

Enfin, pour ce qui a trait à la RUI, la commission juge nécessaire de rappeler, comme l'ont fait quelques intervenants, que les principes contenus dans le *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire* et ceux de l'accessibilité universelle pour les personnes handicapées et à mobilité réduite devraient être respectés dans l'aménagement d'infrastructures et la mise en œuvre de projets.

À chaque fois qu'il est question d'**habitation**, les organismes, tout comme les autorités municipales d'ailleurs, ne manquent pas l'occasion pour rappeler aux gouvernements fédéral et québécois que leurs contributions devraient être récurrentes et plus consistantes. Les commissaires réitèrent donc les demandes maintes fois exprimées aux deux gouvernements quant au financement du logement social et communautaire et de la rénovation résidentielle.

Les commissaires ont aussi choisi d'interpeller le gouvernement du Québec dans le dossier des projets d'**habitation avec soutien communautaire** et de réitérer des recommandations faites l'an dernier à l'occasion de l'étude du volet social du plan d'affaires 2006-2009 de l'Opération 15 000 logements. La commission croit donc qu'il faut un cadre permanent de financement pour assurer la pérennité des projets avec soutien communautaire et la réalisation de leur mission. De même, l'enveloppe gérée par l'Agence de santé et des services sociaux de Montréal devrait être accrue substantiellement pour permettre la consolidation et le développement de nouveaux projets de logements sociaux avec soutien communautaire.

Le mémoire présenté par l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) montre bien l'effet bénéfique de projets communautaires répondant aux besoins spécifiques des résidents des HLM. Il montre aussi que cette forme de soutien se doit d'être accrue bien au-delà des projets existants qui ne peuvent répondre à tous les besoins. La commission partage cette analyse et croit que l'agglomération devrait faire des représentations auprès de la Société d'habitation du Québec en ce sens.

La question des tarifs du **transport en commun** ne peut être ignorée quand on parle de lutte à la pauvreté. La commission comprend très bien les remarques faites par divers intervenants déplorant l'effet des hausses de tarifs sur les budgets des ménages en situation de pauvreté. Les membres sont aussi bien au fait des contraintes du cadre financier de la Société de transport de Montréal (STM). Ils croient tout de même que cette dernière devrait se donner comme objectif de limiter au minimum ses hausses de tarifs et de faire montre de créativité pour y arriver. À ce titre, la commission trouve intéressante la décision de la STM de donner libre accès les fins de semaine aux enfants de 12 ans et moins accompagnés d'un adulte.

La lutte à la pauvreté par le développement de l'économie et de l'emploi, dans les temps incertains que nous traversons, doit demeurer prioritaire. La Ville de Montréal et l'agglomération ne contrôlent pas les principaux leviers à ce chapitre. Cependant, il conviendrait d'apporter un soutien aux initiatives du secteur de l'**économie sociale**. Le portrait statistique préparé en 2008 pour le compte de la Conférence régionale des élus (CRÉ) montre bien l'importance de ce secteur et le rôle de plusieurs entreprises d'économie sociale dans la lutte à la pauvreté, tant par les produits et services qu'elles offrent que par les possibilités d'insertion au monde du travail qu'elles proposent.

Population trop souvent oubliée, les **Autochtones** vivant à Montréal n'ont pas véritablement accès à certains programmes fédéraux parce que Montréal n'est pas incluse dans la liste des villes où le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien déploie sa stratégie pour les autochtones en milieu urbain. La commission ne comprend pas cet état de fait et croit que des représentations s'imposent.

La tarification de divers services offerts par les villes, les arrondissements et leurs partenaires préoccupe aussi les commissaires en ce qui a trait aux familles plus démunies. Il peut s'agir d'activités de sport, de loisir récréatif ou culturel ou des musées municipaux. La commission reconnaît que des tarifs familiaux existent pour certains services, mais invite néanmoins les villes et arrondissements à porter une attention particulière à cette question dans le but de faire en sorte de rendre ces services plus facilement accessibles aux familles.

La commission a choisi de limiter ses recommandations aux préoccupations énumérées plus haut. On ne saurait interpréter cela comme un jugement négatif sur d'autres propositions présentées lors de l'étude publique. La commission a choisi de rester à l'intérieur de son mandat tout en accueillant un certain nombre de recommandations se situant à la périphérie de ce mandat.

Les recommandations de la commission

Les recommandations de la commission ont été adoptées à l'unanimité des membres présents.

À noter que dans les considérants et les recommandations, Montréal désigne l'Agglomération, c'est-à-dire la Ville de Montréal et les villes liées, sauf indication contraire.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LES GRANDS ÉQUIPEMENTS ET LES ACTIVITÉS D'INTÉRÊT D'AGGLOMÉRATION

Remercie les personnes et les organismes qui ont fait part de leurs commentaires et déposé des mémoires dans le cadre de la présente étude et salue leur engagement social et communautaire,

Remercie les fonctionnaires qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions au cours de l'étude publique et des séances de travail de la commission,

Et fait les recommandations suivantes au conseil d'agglomération :

CONSIDÉRANT les compétences des gouvernements canadien et québécois en matière de lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT le rôle de l'agglomération de Montréal dans la gestion des ententes et des programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT le fort taux de pauvreté observé dans plusieurs arrondissements de Montréal et dans certaines villes liées de l'agglomération;

CONSIDÉRANT les discussions entourant la reconduction de l'*Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

CONSIDÉRANT que l'aide accordée dans le cadre de l'Entente ne doit pas se substituer aux programmes réguliers d'autres ministères ou agences gouvernementales;

CONSIDÉRANT la nécessité de soutenir la mobilisation des milieux et la participation des citoyens, d'assurer la récurrence et le renforcement des ententes prises avec le gouvernement du Québec et le développement de nouveaux programmes en matière de lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT les commentaires formulés à la commission lors de l'étude publique sur l'utilisation de l'indice de défavorisation matérielle et sociale comme outil de répartition des sommes entre les arrondissements et les villes liées;

CONSIDÉRANT les actions identifiées dans le *Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable 2009-2013* de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT le rapport de consultation sur le volet social du *Plan d'affaires 2006-2009 de l'Opération 15 000 logements* déposé au conseil d'agglomération le 30 août 2007;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le conseil municipal de Montréal visant à appuyer l'initiative de la Fédération canadienne des municipalités demandant le renouvellement de l'engagement du gouvernement fédéral en matière d'habitation;

CONSIDÉRANT que Montréal souhaite relever le défi de l'économie et du savoir et faire de son territoire un milieu de vie exceptionnel, tel que précisé dans sa vision stratégique *Imaginer Réaliser Montréal 2025*;

CONSIDÉRANT la responsabilité du réseau de la santé et des services sociaux d'offrir et de financer l'aide aux personnes ayant des besoins sociaux;

CONSIDÉRANT que les services de transport en commun, par les territoires qu'ils desservent et leurs politiques tarifaires, peuvent contribuer à la lutte à la pauvreté;

Recommandations générales

R-1

Que l'agglomération se dote d'une stratégie globale et concertée en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale intégrant notamment les volets habitation, infrastructures et développement social.

R-2

Que l'agglomération de Montréal réitère les demandes faites par le maire de Montréal aux chefs des partis politiques québécois à l'occasion de la dernière campagne électorale pour que Montréal puisse continuer à offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires. Plus particulièrement, qu'un programme d'infrastructures et d'équipements collectifs soit mis en place et pérennisé de

façon à être à la hauteur des besoins de l'agglomération et qu'il en soit de même pour les programmes en matière de logement social et communautaire (Accès Logis), et de rénovation résidentielle (Rénovation Québec).

R-3

Que le conseil d'agglomération mandate le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle (SDCQMVDE) pour qu'il recense les bonnes pratiques existantes dans les arrondissements de Montréal et les villes de l'agglomération en matière de lutte à la pauvreté et les diffuse et en assure la promotion auprès de ses partenaires.

R-4

Que le conseil mandate le SDCQMVDE pour mettre à profit l'expertise des organismes partenaires des villes de l'agglomération dans l'analyse de la situation de la pauvreté à Montréal pour mieux sensibiliser les gouvernements fédéral et provincial à la nécessité de dégager des ressources financières importantes pour la lutte à la pauvreté et définir des priorités dans l'attribution du financement.

R-5

Que des représentations systématiques soient faites par le conseil d'agglomération auprès du gouvernement du Québec pour que soit mis en place avec Montréal un programme d'infrastructures et d'équipements collectifs dans les quartiers défavorisés, programme qui pourrait s'inspirer de l'ancien programme de renouveau urbain lancé au début des années 2000.

L'Entente

R-6

Que le conseil d'agglomération réitère les objectifs de reconduction de *l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* avec le gouvernement du Québec, soit l'obtention d'une entente d'une période minimale de trois ans et une croissance des sommes versées, pour les faire passer de 5 M\$ à 9 M\$ annuellement.

R-7

Que le conseil d'agglomération évalue, en fonction du cadre financier de la Ville, les moyens d'assurer la continuité des projets et programmes de lutte à la pauvreté financés dans le cadre de l'Entente advenant des retards dans sa renégociation, et

Que ces moyens puissent aller jusqu'à des avances de fonds ou à la mise en place d'un programme temporaire de soutien à l'intention des organismes.

La mesure de la pauvreté et la répartition des montants

R-8

Que le SDCQMVDE soit mandaté pour former un groupe de travail afin d'étudier la pertinence d'utiliser l'Indice de défavorisation matérielle et sociale pour la répartition des sommes dans le cadre de l'Entente et d'évaluer les alternatives possibles comme, par exemple, la combinaison de deux ou plusieurs indices.

R-9

Que, pour chaque année de l'Entente, une somme correspondant au quart des montants alloués pour des projets locaux soit réservée à la Direction de la diversité sociale du SDCVQMVDE afin de cibler, en complémentarité avec les arrondissements et les villes liées, les problématiques métropolitaines et de tenir compte de certains facteurs non considérés par l'Indice de défavorisation matérielle et sociale.

R-10

Que le SDCQMVDE intègre graduellement l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) comme outil de cueillette et d'analyse pour connaître la situation réelle des femmes et des hommes et leurs besoins respectifs.

La revitalisation urbaine intégrée (RUI)

R-11

Que le conseil d'agglomération mandate le SDCQMVDE de maintenir et développer la mobilisation des partenaires régionaux pour qu'ils fassent des zones de RUI des secteurs prioritaires.

R-12

Que les principes de l'accessibilité universelle pour les personnes handicapées et ceux contenus dans le Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire soient pris en compte dans la réalisation des projets de RUI.

R-13

Que le conseil d'agglomération évalue, dans le respect du cadre financier, la possibilité d'augmenter les budgets dédiés à la RUI.

L'itinérance

R-14

Que l'agglomération de Montréal fasse des représentations auprès du gouvernement du Québec afin que la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale poursuive ses travaux sur l'itinérance, interrompus par le déclenchement de l'élection du 8 décembre 2008, afin de soumettre des recommandations menant à une réelle politique provinciale en matière d'itinérance.

L'habitation

R-15

Que l'agglomération de Montréal fasse des représentations auprès du gouvernement du Canada pour que ce dernier contribue de façon significative et récurrente aux investissements dans le logement social et communautaire ainsi que dans les programmes de remise en état des logements et de lutte à l'itinérance, qui sont aussi des outils de lutte à la pauvreté.

R-16

Que l'agglomération de Montréal fasse des représentations auprès du gouvernement du Québec afin d'assurer le maintien à long terme et un financement récurrent des programmes de logement social et communautaire et de rénovation résidentielle.

R- 17

Que l'agglomération de Montréal fasse des représentations, en concertation avec les partenaires communautaires, pour obtenir un cadre permanent de financement gouvernemental pour assurer la pérennité des projets avec soutien communautaire déjà réalisés et l'accomplissement intégral de leur mission.

R-18

Que l'agglomération de Montréal fasse des représentations, en concertation avec les partenaires communautaires, pour obtenir une augmentation significative de l'enveloppe budgétaire récurrente, gérée régionalement par l'Agence de santé et des services sociaux de Montréal, pour permettre la consolidation et le développement de nouveaux projets de logements sociaux avec soutien communautaire.

R-19

Que le conseil d'agglomération demande à la Société d'habitation du Québec d'accorder un financement additionnel à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour qu'un soutien accru soit apporté aux résidents des HLM par la mise en place de projets communautaires répondant à leurs besoins spécifiques.

Le transport en commun**R-20**

Que le conseil d'agglomération demande à la Société de transport de Montréal (STM) d'évaluer et de proposer des alternatives créatives pour que le développement du réseau de transport se fasse en limitant au minimum les hausses de tarifs pour les usagers tout en tenant compte du cadre financier de la STM.

La population autochtone**R-21**

Que le conseil d'agglomération fasse des représentations auprès du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien afin que Montréal soit incluse dans la Stratégie pour les autochtones vivant en milieu urbain (SAMU) et qu'elle puisse ainsi disposer des leviers requis pour offrir aux autochtones les moyens de s'intégrer harmonieusement sur le territoire montréalais.

L'économie sociale**R-22**

Que le conseil d'agglomération mandate le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine pour qu'il soutienne les initiatives du secteur de l'économie sociale en tant qu'outil de lutte à la pauvreté.

Enfin, la commission, sans en faire une recommandation formelle, invite les arrondissements et les villes liées à porter une attention particulière à la tarification de leurs activités de sport et de loisir dans le but de les rendre plus accessibles aux familles.

Annexe

Citoyens ayant participé à la période de questions lors de la séance publique du 5 novembre 2008

Mme Oneyda Arias, YMCA de Saint-Laurent
Mme Jocelyne Bernier, Chaire Approches communautaires et inégalités de santé, Université de Montréal
Mme Caroline Bourgeois, Solidarité Mercier-Est
M. Andres Fontecilla, Solidarité Villeray
M. Marc-André Laurier-Thibault, Ex Aequo
Mme Geneviève Locas, Culture élémentaire Verdun
M. Éric Michaud, Comité logement Centre-Sud

Interventions avec dépôt de mémoire lors des séances des 11 et 18 novembre 2008

Centre de santé et de services sociaux (CSSS) Jeanne-Mance
Coalition montréalaise des tables de quartier
Comité logement Centre-Sud
Conseil communautaire de Côte-des-Neiges
Conseil communautaire Solidarité Villeray
Conseil des Montréalaises
Conseil interculturel de Montréal
Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)
Les CDEC de Montréal
Milieu associatif montréalais des personnes handicapées
Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)
POPIR – Comité logement
Solidarité Mercier-Est

Interventions sans dépôt de mémoire lors des séances des 11 et 18 novembre 2008

Action Solidarité Grand Plateau
Conseil local des intervenants communautaires (CLIC) de Bordeaux-Cartierville
Mme Zsuzsanna Jordan

Mémoires écrits seulement

Centre de santé et de services sociaux (CSSS) du Cœur-de-l'Île
Comité sécurité alimentaire de Verdun
Corporation de développement communautaire (CDC) Centre-Sud
Mercier-Ouest Quartier en santé